



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2105

Attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes de l'économie sociale et solidaire oeuvrant en faveur du développement et de l'accompagnement de l'entrepreneuriat social et solidaire pour un montant total de 50 500 €

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme TOMIC Sylvie

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2105 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A DES ORGANISMES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE OEUVRANT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL ET SOLIDAIRE POUR UN MONTANT TOTAL DE 50 500 € (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon s'engage, à travers le plan de mandat 2020-2026, à soutenir le développement de projets économiques durables sur son territoire, c'est-à-dire qui prennent en compte les aspects sociaux et environnementaux pour répondre aux besoins.

Historiquement les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont précurseurs dans l'innovation sociale et dans des initiatives visant à construire une économie plus durable et plus solidaire, qui s'ancre dans son territoire et génère des emplois inclusifs et non délocalisables.

L'engagement de la Ville de Lyon est de tout mettre en œuvre pour accompagner la transition écologique et sociale. Pour cela et à travers sa stratégie ESS, la Ville de Lyon souhaite soutenir les structures lyonnaises participant à l'accompagnement et au développement de l'ESS et de l'innovation sociale sur son territoire.

La Ville de Lyon souhaite également renforcer et développer les échanges et coopérations entre théoriciens et praticiens, à travers un soutien à la recherche universitaire en économie sociale et solidaire.

Les structures éligibles à la subvention de fonctionnement sont les organismes de l'ESS définis par les articles 1 et 2 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014, situés à Lyon, quel que soit le secteur d'activité, hormis les projets liés à l'alimentation.

Sept dossiers ont été réceptionnés et retenus pour une aide financière de la Ville de Lyon.

1- Association CRESS AURA

La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) est une chambre consulaire créée en juillet 2019 et située au 3 rue Colbert à Clermont Ferrand. Elle a pour objectif premier l'accompagnement citoyen des personnes en difficultés financières et/ou sociales dans une démarche de solidarité et d'échange favorisant le lien social.

La CRESS a pour missions de représenter, de promouvoir et de développer l'économie sociale et solidaire (ESS) en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle vise également à faire progresser les entreprises sociales et solidaires dans leurs pratiques, mais également polliniser le reste de l'économie afin de mieux prendre en compte les mutations à venir, tout en garantissant le sens de son action.

En 2021, la CRESS a accompagné plus une centaine d'entreprises de l'ESS implantées à Lyon. Pour 2022, la CRESS souhaite un appui au fonctionnement sur ses missions d'accompagnement des structures de l'ESS, en utilisant notamment le levier des achats responsables en provenance de la commande privée et publique.

L'accompagnement des entreprises de l'ESS est structuré autour de 4 axes :

- sensibilisation, éducation et promotion de l'ESS ;
- accompagnement des entreprises de l'ESS ;
- accompagnement de la collectivité sur les achats responsables ESS ;
- structuration d'un écosystème d'affaire.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 977 327 €

En 2021, par délibération n° 2021/1180 du 30 septembre 2021, une subvention de 7 500 € a été accordée à l'association CRESS AURA pour la structuration d'une dynamique d'acteurs autour des coopérations économiques et du développement d'affaires.

Je vous propose d'accorder à l'association CRESS AURA une subvention de 7 500 € pour le développement de l'ESS, sa promotion et la mise en réseau des structures de l'ESS.

2- Cap Services

CAP Services est une SCOP située au 11 rue Duphot à Lyon 3^{ème}. Coopérative d'activité et d'emploi, entreprise de l'économie sociale et solidaire (ESS), membre de l'Union régionale des SCOP en Auvergne Rhône-Alpes, elle propose, depuis sa création à Lyon en 1995 (la première en France), à toute personne souhaitant créer sa propre activité de tester, concrètement, son projet d'activité sans condition d'entrée, sans coût d'entrée, quels que soient son niveau de diplôme et son statut, en conservant ses droits et en étant accompagnée à chaque étape de son projet.

La Coopérative offre un cadre et un hébergement juridique, un accompagnement individuel et collectif tout au long du parcours, des services support (fiscalité, administration, gestion, comptabilité), un transfert progressif de compétences à la fonction entrepreneuriale, via un programme de mentorat de pair à pair et des ateliers dédiés, pendant une période de test (1 an renouvelable deux fois), via le Contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE).

En 2022, Cap Services continue son action habituelle et met également l'accent sur une fonction de fait d'antenne des services publics en matière d'accès aux droits. En effet, les entretiens sont l'occasion d'orienter les porteurs de projets dans leur globalité et la crise actuelle a augmenté la volonté de changer de vie professionnelle, qui mobilise des compétences en matière d'accès aux droits.

Le budget prévisionnel de la SCOP pour l'année 2022 est de 3 869 700 €

En 2021, par délibération n° 2021/1180 du 30 septembre 2021, une subvention de 13 000 € a été accordée à la SCOP Cap Services.

Je vous propose d'accorder à Cap Services une subvention de fonctionnement de 13 000 €

3- Association Rhône Développement Initiatives

Cette association, située au 2 place André Latarget à Lyon 8^{ème}, a pour but de développer l'entrepreneuriat :

- en soutenant les initiatives des associations et des entreprises d'utilité sociale, qui ont une activité économique génératrice d'emploi et d'insertion ;
- en favorisant l'initiative créatrice d'emplois et d'activités, par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une entreprise notamment auprès de publics en difficulté. Elle a vocation à intervenir sur l'ensemble du département du Rhône, et des communes limitrophes adhérentes à une intercommunalité ayant son siège dans le département du Rhône, afin de contribuer au développement économique local.

En 2022, Rhône Développement Initiatives a 4 axes d'actions :

- le financement des entreprises de l'économie sociale et solidaire : expertise et capacité à mobiliser des financements des partenaires bancaires. L'objectif est d'accompagner et financer une quinzaine d'entreprises solidaires à Lyon ;
- l'accompagnement des associations dans le cadre du Dispositif local d'accompagnement : RDI peut mettre à disposition des associations une mission d'appui conseil extérieur et compte accompagner une vingtaine d'entreprises solidaires, avec un accompagnement spécifique nommé « DLA flash » pour les structures de l'ESS impactées par la crise sanitaire ;
- l'animation de parcours de formation : organisation et animation de plusieurs sessions de formation à destination de dirigeant-es d'associations ou d'entreprises solidaires souhaitant renforcer leurs compétences en gestion économique et financière ;
- la mise en réseau entre entrepreneurs engagés : animation digitale, création d'une carte interactive, valorisation des entrepreneurs engagés inspirants, renforcement des partenariats avec les réseaux d'accompagnement à la transition écologique et les collaborations aux actions et événements de promotion de l'ESS, essaimage de pratiques de mise en réseau éprouvées dans d'autres associations territoriales membres de France Active Auvergne Rhône Alpes, poursuite des rencontres et événements réunissant la communauté autour des valeurs portées par RDI .

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 1 122 574 €

En 2021, par délibération n° 2021/1180 du 30 septembre 2021, une subvention de 5 000 € a été accordée à l'association Rhône Développement Initiatives pour son fonctionnement.

Je vous propose d'accorder à Rhône Développement Initiatives une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement et le financement de projets entrepreneuriaux relevant de l'ESS.

4- Association Ronalpia

L'association Ronalpia est située 47 rue Sergent Michel Berthet à Lyon 7^{ème}. Depuis 2013, elle a pour objet de promouvoir la création et le développement d'entreprises pérennes et à fort impact social. Elle a pour mission de détecter, sélectionner puis

accompagner ces entreprises sociales dans leur territoire, à différents stades de leur développement : création, coopération et changement d'échelle.

En 2021, Ronalpia a détecté plus de 400 porteurs de projets et en a sensibilisé 173 sur les 8 antennes en Auvergne Rhône-Alpes.

Pour 2022, les programmes d'accompagnement déployés sur la Ville de Lyon sont :

- le programme incubation : Ronalpia accompagne chaque année, entre 8 et 10 projets à finalité sociale en lancement et représentant un fort potentiel d'impact et de développement pour le territoire de Lyon ;
- le programme implantation : Ronalpia a conçu et déploie depuis septembre 2016 un programme d'appui à l'implantation pour les entreprises sociales qui essaient dans la région et plus particulièrement vers Lyon.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 1 700 000 €

En 2021, par délibération n° 2021/1180 du 30 septembre 2021, une subvention de 7 500 € a été accordée à l'association Ronalpia.

Je vous propose d'accorder à l'association Ronalpia une subvention de 7 500 € pour l'accompagnement des entreprises sociales à la création, à la croissance et à l'implantation sur le territoire de Lyon.

5- Appui Gestion Formation SCOP Entreprises (AGF SCOP)

L'association AGF SCOP, située 10 avenue des Canuts à Vaulx en Velin, a été créée en 1985. Elle a pour objet d'apporter conseils et prestations aux entreprises coopératives de la région Auvergne-Rhône-Alpes, via un incubateur dénommé Alter'Incub.

Alter'Incub est né de la volonté des réseaux régionaux de l'ESS et de l'entrepreneuriat de se doter d'un outil commun dédié aux projets socialement innovants. Il propose depuis plus de 10 ans aux entrepreneurs incubés un accompagnement individuel, des formations collectives, la mobilisation d'expertises externes et la mise en réseau avec les partenaires et une communauté d'entrepreneurs. Alter'Incub a développé un programme d'accompagnement sur 18 mois permettant d'englober les phases d'émergence et de recherche/développement. Sur l'année 2021, il a accompagné 64 projets.

Pour 2022, Alter'Incub continue à développer ses actions d'accompagnement autour de l'innovation sociale et de l'entrepreneuriat social à Lyon.

Le budget prévisionnel d'AGF SCOP Entreprises pour l'année 2022 est de 3 065 300 €

En 2021, par délibération n° 2021/1180 du 30 septembre 2021, une subvention de 7 500 € a été accordée à l'association AGF SCOP Entreprises dans le cadre du partenariat entre la Ville de Lyon et Alter'incub.

Je vous propose d'accorder à l'association AGF SCOP une subvention de 7 500 € pour l'appui au développement du programme Alter'Incub qui accompagne les porteurs de projets d'innovation sociale.

6- Université Lyon 2 pour le soutien à la Chaire ESS

La chaire ESS, unité de l'Université Lyon 2, est située au 86 rue Pasteur 69365 Lyon cedex 07. Elle est née du constat que, pour faire face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux actuels, il faut transformer nos modes d'entreprendre et de développement économique pour intégrer des considérations écologiques, sociales et démocratiques. Cette transformation nécessite un renforcement de la capacité à travailler ensemble et à coopérer pour faire émerger de nouvelles formes organisationnelles, de management et de gouvernance.

La chaire ESS a l'ambition de participer au débat scientifique et social relatif à l'économie sociale et solidaire et plus largement aux modèles économiques et entrepreneuriaux à promouvoir tant sur le plan national qu'international. Elle assure ce rôle par la diffusion et la médiation, en s'engageant dans des démarches de science collaborative ou participative ouvertes sur la société, et de co-construction des savoirs.

Dans cette perspective, sur 2022, elle propose de continuer son cycle annuel de conférences « Les mardis de l'ESS » (4 à 5 conférences). Grâce aux interventions d'universitaires et de professionnels, Les mardis de l'ESS permettent le croisement de savoirs académiques et pratiques, et constituent le rendez-vous incontournable des réflexions concernant les organisations de l'ESS de la métropole lyonnaise.

Le budget prévisionnel de l'université Lyon 2 pour la Chaire ESS pour l'année 2022 est de 66 480 €

En 2021, par délibération n° 2021/1180 du 30 septembre 2021, une subvention de 5 000 € a été accordée à l'Université Lyon 2, pour le soutien à la Chaire ESS.

Je vous propose d'accorder à l'Université Lyon 2 une subvention de 5 000 € pour la Chaire ESS, afin de promouvoir les interactions entre les différents acteurs économiques et universitaires et la recherche sur la thématique de l'économie sociale et solidaire.

7- Projet « La Fabrique à solutions » : Ronalpia et AGF SCOP Entreprises

La Fabrique à solutions est un programme d'accompagnement sur mesure, dédié aux entreprises sociales, dans leur phase de consolidation et est co-porté par 2 structures : Ronalpia et AGF SCOP Entreprises. Le public visé est celui de la jeune entreprise sociale (1 à 3 ans d'activité) avec un fort potentiel de développement dans sa phase de consolidation.

L'objectif du repositionnement de la Fabrique à solutions sur de l'accompagnement à la croissance est triple :

- apporter aux entreprises sociales du territoire un accompagnement leur permettant de se structurer pour préparer leur croissance ;
- offrir un espace d'échange et d'appui entre pairs et favoriser les liens avec les acteurs du territoire ;
- s'appuyer sur les expertises de l'écosystème pour avoir un effet levier plus important pour renforcer et développer ces projets.

Pour 2022, l'objectif est de détecter 30 entreprises sociales à conseiller/réorienter et d'accompagner 10 entreprises à Lyon.

Le budget prévisionnel de l'action est de 36 570 € pour Ronalpia et 22 000 € pour AGF SCOP Entreprises.

En 2021, par délibération n° 2021/849 du 27 mai 2021, une subvention de 2 500 € a été accordée à l'association Ronalpia et 2 500 € à l'association AGF SCOP pour le projet Fabrique à solutions – Rebond.

Pour réaliser le projet de la Fabrique à solutions, Ronalpia et AGF SCOP Entreprises sollicitent chacune la Ville de Lyon pour une subvention de 2 500 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue une subvention de 2 500 € à Ronalpia et une subvention de 2 500 € à AGF SCOP Entreprises pour leur projet « Fabrique à Solutions ».

Vu l'avis du Conseil des 3^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

DELIBERE

1- Les subventions ci-dessous, pour un montant total de 45 500 €, sont allouées aux structures suivantes :

Nom de l'association	Adresse du siège social	Action soutenue	Montant de la subvention
Association CRESS AURA	3 rue Colbert 63000 Clermont Ferrand	Développement de l'ESS, sa promotion et la mise en réseau des structures de l'ESS	7 500 €
Cap Services	11 rue Duphot 69003 Lyon	Entrepreneuriat en ESS	13 000 €
Association Rhône Développement Initiative	2 place Latarjet 69008 Lyon	Accompagnement et financement de projets entrepreneuriaux relevant de l'ESS.	5 000 €
Ronalpia	47 rue Sergent Michel Berthet 69009 Lyon	Accompagnement des entreprises sociales à la création, à la croissance et à l'implantation sur le territoire de la ville de Lyon	7 500 €
AGF SCOP Entreprises	10 avenue des Canuts 69120 Vaulx en Velin	Appui au développement d'Alter'Incub	7 500 €
Université Lyon 2	86, rue Pasteur 69365 LYON cedex 07	Soutien à la Chaire ESS	5 000 €
Total			45 500€

2- Les subventions ci-dessous, pour un montant total de 5 000 €, sont allouées aux associations suivantes pour le projet « Fabrique à solutions » :

Nom de l'association	Adresse du siège social	Action soutenue	Montant de la subvention
AGF SCOP Entreprises	10 avenue des Canuts 69120 Vaulx en Velin	Fabrique à solutions - rebond en co-portage avec l'incubateur Rhonalpia	2 500 €
Ronalpia	47 rue Sergent Michel Berthet 69009 Lyon	Fabrique à solutions - rebond en co portage avec AGF SCOP Entreprises	2 500 €
Total			5 000€

- 3- La dépense de 45 500 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52011, programme Développement (DEVELOPMENT), opération ESS, nature comptable 65748, fonction 65, chapitre 65.
- 4- La dépense de 5 000 euros (Université Lyon 2) sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 73644, programme Développement (DEVELOPMENT), opération ESS, nature comptable 657382, fonction 65, chapitre 65.
- 5- Le paiement des subventions ci-dessus définies ne peut intervenir que lorsque la présente délibération est devenue exécutoire. Les subventions seront créditées au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur. Elles seront versées en une fois sur simple demande de l'association, au vu du budget prévisionnel détaillé de l'action.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,

Grégory DOUCET